

La convocation du Conseil Municipal a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal le 12 novembre 2024 pour le **lundi 18 novembre 2024** à 20 heures.

Ordre du jour

- Commissions communales _ remplacement de Daniel REAU en responsabilité (fleurissement, organisation cérémonies, état des lieux logements/salles polyvalentes)
- Tarifs municipaux 2025
- Budget – décision modificative n°1
- Entrée au capital du parc éolien du Quinquis
- Délégué FREDON

Questions diverses

Le Maire,
Jérôme LEJART

Réunion du 18 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jérôme LEJART, Maire.

Date de la convocation : 12 novembre 2024

Présents : Jérôme LEJART, Maire - Évelyne MINIER - Martine LE BOZEC et Claude TAUVRY, Adjoints, Fabienne LE BRIS - Philippe POCHON – Annick GUYON - Xavier CERTAIN - Isabelle LE DREFF - Daniel RÉAU.

Absents excusés : Marine CHETODEL - Nina CORLAY - Françoise RAOUL - Marilyn LE MOIGN et Christian LABETOULLE.

Secrétaire : Evelyne MINIER.

Lecture du compte rendu de la séance précédente et signature du registre des délibérations.

Approbation du compte-rendu de la séance du 07 octobre 2024.

2024.79 Projet éolien Plouguernevel / Gouarec Prise de participation au capital de la société de projet « Quinquis Energie »

Votants : 10	Pour : 9	Abstention : 0	Contre : 1
---------------------	----------	----------------	------------

Vu l'article 109 de la loi du 17 août 2015, n° 2015-992, dite « loi de transition énergétique pour la croissance verte » ;

Vu l'article L.2253-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Gouarec n°2023.51 du 12 juillet 2023 autorisant M. le Maire à signer les promesses de bail auprès des propriétaires fonciers et exploitants agricoles concernés par le projet éolien ;

Monsieur Sylvain LE HELLEY, chargé de mission transition énergétique à la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh présente au Conseil Municipal l'avancée du projet éolien de Plouguernevel et Gouarec.

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que tout membre du conseil municipal dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet aujourd'hui considéré est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de

l'article L2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du Conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu à propos dudit projet.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et aux votes relatifs aux actes ci-annexés.

Monsieur le Maire rappelle que les Communes de Plouguernevel et Gouarec, accompagnées par la CCKB ont souhaité garder la maîtrise et impulser le développement du projet éolien dit « du Quinquis ». En effet, elles ont réalisé la maîtrise foncière de la zone d'implantation potentielle du projet.

En parallèle, la CCKB et les communes ont étudié plusieurs modèles de gouvernance et recherché des partenaires pour co-porter ce projet. Des échanges avec les structures d'investissement publiques (SEM Energies 22 et SemBreizh) et les sociétés de l'énergie citoyenne (Enercoop Bretagne et Energie Partagée Investissement) ont été entamés, un accord global a été trouvé avec la répartition du capital et de la gouvernance suivante :

- **Collège « Collectivités Territoriales » :**
 - Commune de Plouguernevel : 14 %
 - **Commune de Gouarec : 6 %**
 - Energies Renouvelables Kreiz Breizh : 20 %
- **Collège « Acteurs de l'investissement territorial » :**
 - Breizh Energie : 20 %
- **Collège « Acteurs de l'Energie Citoyenne » :**
 - Enercoop Bretagne : 20 %
 - Energie Partagée : 20 %

Les statuts et pactes d'associés annexés à la présente délibération définissent notamment les règles de gouvernance de la société avec une prise de décision à la majorité des deux-tiers au sein du comité de direction.

Par ailleurs, les Communes n'auront aucune dépense à engager durant la phase de développement du projet. Le coût des études sera supporté par les autres actionnaires. Les Communes pourront si elles le souhaitent maintenir leur participation à l'issue de l'autorisation environnementale.

Enfin, les pactes et statuts prévoient d'intégrer un collectif citoyen au capital et la gouvernance du projet, dans ce cas, les acteurs de l'énergie citoyenne céderont une partie de leur participation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- **valider** la participation de la collectivité au capital social de la société « **Quinquis Energie** » dans le cadre du projet éolien en partenariat avec la SemBreizh, la SASU ERKB, Energie Partagée et Enercoop Bretagne ;
- **apporter** en nature les promesses de bail emphytéotique signés avec les propriétaires et exploitants de la zone pour une valeur de **9 000 €** (neuf mille euros), correspondant à 90 actions de 100 euros, intégralement libérées, soit **6%** du capital de la société de projet ;
- **autoriser** le Maire à signer le pacte d'associés, les statuts de la société et tous documents nécessaires à cette participation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité** :

- **valide** la participation de la collectivité au capital social de la société « **Quinquis Energie** » dans le cadre du projet éolien en partenariat avec la SemBreizh, la SASU ERKB, Energie Partagée et Enercoop Bretagne ;
- **décide** d'apporter en nature les promesses de baux emphytéotiques signés avec les propriétaires et exploitants de la zone pour une valeur de **9 000 €** (neuf mille euros), correspondant à 90 actions de 100 euros, intégralement libérées, soit **6%** du capital de la société de projet ;

- **autorise** le Maire à signer le pacte d'associés, les statuts de la société et tous documents nécessaires à cette participation.

2024.80 Tarifs municipaux 2025

Votants : 10	Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Après délibérations, à l'**unanimité**, le Conseil Municipal fixe les tarifs applicables à compter du **1^{er} janvier 2025** comme suit :

SALLE POLYVALENTE	2025
1/2 journée (vin d'honneur, goûter d'enterrement)	100
Journée	200
Soirée	140
Supplément cuisine	50
Réunion politique / professionnelle / conférence	80
Séance Association	Gratuit
Vaisselle	Gratuit
<i>Caution de 300 € + responsabilité civile</i>	

2025

SALLE DU BEL AIR	Commune	Hors commune
Bal / fest-noz / séance de variété / séance culturelle / loto / concours de carte	270	395
Vin d'honneur	155	270
Réunion / assemblée générale (sans repas)	170	290
Réunion / assemblée générale (avec repas)	295	425
Repas association	155	270
Repas mariage ou privé	295	425
Repas mariage ou privé – 2 jours	440	585
Manifestation scolaire à but non lucratif	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
Repas à but commercial (réveillon, banquet)	360	495
Repas à but commercial (réveillon, banquet) – 2 repas	515	665
Cuisine association	45	50
Cuisine 1 jour	100	150
Cuisine 2 jours	150	200
Cuisine buffet froid ou goûter	70	75
Vaisselle – 100 personnes	20	22
Vaisselle + 100 personnes	30	33
<i>Caution **</i>	250	250
<i>Caution ménage **</i>	200	200
<i>Arrhes 50 % demandées à la réservation et conservées si désistement</i>		

CIMETIERE		2025
Concessions 30 ans		
Concession de 1m ² (cavurne)		100
Concession de 2m ²		175
Concession de 4m ²		350
Concessions 15 ans		
Concession de 1m ² (cavurne)		75
Concession de 2m ²		125
Concession de 4m ²		250
Colombarium		
1 an (non renouvelable)		85
10 ans		300
20 ans		600
30 ans		900

DROIT DE PLACE		2025
La ½ journée		75

VENTE TREFONDS PLELAUFF		2025
Le m ²		2,20

CANNES DE MINI-GOLF		2025
L'unité		2

JETONS BORNE DE VIDANGE		2025
Le lot de 10 (vente aux commerçants uniquement)	<i>prix public 2,5€</i>	17

PHOTOCOPIES		2025
Particuliers		
A4 NB / Coul		0,20 / 0,40
A3 NB / Coul		0,40 / 0,80
Associations (papier fourni par l'association)		
A4 NB / Coul		0,00 / 0,20
A3 NB / Coul		0,00 / 0,40

Commissions communales et délégations

Mise à jour

Commissions

<p style="text-align: center;"><u>Finances</u></p> <p>Présidente = Evelyne MINIER Jérôme LEJART Nina CORLAY Marilyn LE MOIGN Françoise RAOUL Isabelle LE DREFF</p>	<p style="text-align: center;"><u>Travaux bâtiments</u></p> <p>Président = Claude TAUVRY Daniel REAU Jérôme LEJART Nina CORLAY Philippe POCHON Xavier CERTAIN</p>
<p style="text-align: center;"><u>Appel d'offres</u></p> <p style="text-align: center;">Président = Jérôme LEJART Titulaires : Daniel REAU / Claude TAUVRY / Philippe POCHON Suppléants : Christian LABETOULLE / Françoise RAOUL / Xavier CERTAIN</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Emplois</u></p> <p>Président = Jérôme LEJART Daniel REAU Françoise RAOUL Evelyne MINIER Claude TAUVRY</p>	<p style="text-align: center;"><u>Travaux espaces verts / fleurissement</u></p> <p>Présidente = Marilyn LE MOIGN Jérôme LEJART Claude TAUVRY Annick GUYON</p>
<p style="text-align: center;"><u>Information – Promotion</u></p> <p>Président = Xavier CERTAIN Jérôme LEJART Marilyn LE MOIGN Martine LE BOZEC Marine CHÉDOTEL</p>	<p style="text-align: center;"><u>Bulletin – gazette</u></p> <p>Présidente = Evelyne MINIER Jérôme LEJART Marilyn LE MOIGN Isabelle LE DREFF</p>
<p style="text-align: center;"><u>Tourisme – Patrimoine</u></p> <p>Président = Jérôme LE JART <i>Canal (+ Escale Fluviale)</i> Martine LE BOZEC Christian LABETOULLE</p> <p style="text-align: center;"><i>Camping</i></p> <p>Martine LE BOZEC Christian LABETOULLE Annick GUYON Marine CHÉTODEL Claude TAUVRY</p> <p style="text-align: center;"><i>Patrimoine</i></p> <p>Marilyn LE MOIGN Fabienne LE BRIS</p> <p style="text-align: center;"><i>Tourisme</i></p> <p>Xavier CERTAIN</p>	<p style="text-align: center;"><u>Citykomi – relais presse</u></p> <p>Présidente = Martine LE BOZEC</p>
	<p style="text-align: center;"><u>Ecoles - Sports</u></p> <p>Présidente = Isabelle LE DREFF Jérôme LEJART Françoise RAOUL Claude TAUVRY Nina CORLAY Xavier CERTAIN Fabienne LE BRIS Martine LE BOZEC Marine CHÉDOTEL</p>
	<p style="text-align: center;"><u>Urbanisme</u></p> <p>Président = Jérôme LEJART Nina CORLAY Philippe POCHON Annick GUYON Xavier CERTAIN Marilyn LE MOIGN</p>
	<p style="text-align: center;"><u>Organisation des cérémonies</u></p> <p>Président = Daniel REAU Isabelle LE DREFF Philippe POCHON</p>
<p style="text-align: center;"><u>Santé – Social</u></p> <p>Présidente = Martine LE BOZEC Fabienne LE BRIS Philippe POCHON Annick GUYON Nina CORLAY</p>	<p style="text-align: center;"><u>État des lieux logements / salles polyvalentes</u></p> <p>Président = Jérôme LEJART Daniel REAU Isabelle LE DREFF Claude TAUVRY Annick GUYON</p>
<p style="text-align: center;"><u>Cimetière</u></p> <p>Président = Jérôme LEJART Marilyn LE MOIGN Annick GUYON Christian LABETOULLE Claude TAUVRY Evelyne MINIER Isabelle LE DREFF</p>	<p style="text-align: center;"><u>Culture-Loisirs</u></p> <p>Présidente = Martine LE BOZEC Fabienne LE BRIS Nina CORLAY Marilyn LE MOIGN Claude TAUVRY Christian LABETOULLE Marine CHÉDOTEL</p>

Délégués

<p style="text-align: center;"><u>Syndicat de gendarmerie</u></p> <p>Françoise RAOUL Christian LABETOULLE</p>	<p style="text-align: center;"><u>Syndicat Départemental d'Énergie (SDE22)</u></p> <p>Philippe POCHON Claude TAUVRY</p>
<p style="text-align: center;"><u>Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP 22)</u> <i>? à voir si le SDAEP désigne un élu</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Syndicat Mixte de Kerne-Uhel (SMKU)</u></p> <p>Philippe POCHON Xavier CERTAIN</p>
<p style="text-align: center;"><u>Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Kreiz-Breizh Argoat (SMAEPKBA)</u></p> <p>Daniel REAU Xavier CERTAIN</p>	<p style="text-align: center;"><u>Comité d'Entraite du Kreiz-Breizh (CEKB)</u></p> <p>Jérôme LEJART Fabienne LE BRIS</p>
<p style="text-align: center;"><u>Conseil d'Établissement de la maison de retraite</u></p> <p>Martine LE BOZEC</p>	<p style="text-align: center;"><u>Comité National d'Action Sociale (CNAS)</u></p> <p>Nina CORLAY</p>
<p style="text-align: center;"><u>Escales Fluviales</u></p> <p>Martine LE BOZEC</p>	<p style="text-align: center;"><u>Pays d'Art et d'Histoire</u></p> <p>Marilyn LE MOIGN</p>
<p style="text-align: center;"><u>Défense</u></p> <p>Christian LABETOULLE</p>	<p style="text-align: center;"><u>Incendie et secours</u></p> <p>Philippe POCHON</p>
<p style="text-align: center;"><u>Sécurité routière</u></p> <p>Claude TAUVRY</p>	<p style="text-align: center;"><u>Mobilité</u></p> <p>Claude TAUVRY</p>
<p style="text-align: center;"><u>Espèces animales et végétales menaçant la santé (Fredon)</u></p> <p>Philippe POCHON</p>	<p style="text-align: center;"><u>Référent violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales</u></p> <p>Fabienne LE BRIS</p>
<p style="text-align: center;"><u>Cybersécurité</u></p> <p>Elu : Xavier CERTAIN Agent : Solenn LE COCQ</p>	

2024.81 Budget principal Décision modificative n°1

Votants : 10	Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour régulariser comptablement les travaux terminés, il convient donc de passer les écritures suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses

c/6811/042 – Dotation aux amortissements

+ 732,00 €

c/023 – Transfert à la section d'investissement - 732,00 €

Section d'investissement

Recettes

c/2803/40 – Amortissement des frais d'études + 732,00 €

c/021 – Transfert depuis la section de fonctionnement - 732,00 €

c/203/041 – Frais d'études + 29 757,04 €

Dépenses

c/2131/041 – Construction bâtiments publics + 29 757,04 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la décision modificative ci-dessus.

2024.82 **Projet aire de jeux au mini-golf** **Demande de subventions 2025 - Plan de financement**

Votants : 10	Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité de supprimer l'aire de jeux du mini-golf en raison de sa vétusté.

Une demande de devis a été effectuée auprès de la société **Synchronicity** de Guidel (56520) (concepteur, fabricants et aménageurs d'espaces extérieurs) afin de chiffrer le projet d'une aire de jeux pour des enfants de 1 à 12/14 ans.

Une demande de subvention sera déposée pour pouvoir réaliser ce projet en 2025 pour les subventions suivantes : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **50 000,00 € HT** (60 000,00 € TTC) fourniture et pose des éléments hors maçonnerie.

DÉPENSES		RECETTES		
Aire de jeux (fourniture et pose)	50 000,00 €	DETR 2025	15 000,00 €	30 %
		DSIL 2025	15 000,00 €	30 %
		Commune Autofinancement	20 000,00 €	40 %
TOTAL HT	50 000,00 €	TOTAL HT	50 000,00 €	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** le projet de travaux détaillé ci-dessus,
- **valide** le plan de financement,
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution des subventions au titre de la DETR 2025 et du DSIL 2025.

2024.83 **Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées**

Votants : 10	Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser une étude diagnostique du système d'assainissement et un schéma directeur d'assainissement des eaux usées afin de supprimer les rejets directs d'effluent au milieu récepteur.

En effet, il est indispensable d'avoir la connaissance des quantités d'eaux sanitaires, d'eaux pluviales, d'eaux d'infiltration de nappes et d'eaux de ressuyage qui arrivent à la station d'épuration. Ces données doivent permettre de vérifier le bon fonctionnement de l'outil épuratoire en situation future.

Ce diagnostic pourrait conduire à des travaux de réduction d'eaux parasites dans les réseaux de collecte des eaux usées afin de fiabiliser le fonctionnement de la station d'épuration, ou, à revoir le dimensionnement d'ouvrages du système d'épuration.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de choisir un prestataire pour la réalisation de cette étude diagnostique du service d'assainissement des eaux usées.

L'étude est estimée à 115 000 € HT, mais compte tenu de l'impossibilité de quantifier précisément les prestations avant le démarrage de l'étude, il est prévu de passer un accord-cadre à bons de commande avec montants minimum (60 000 € HT) et maximum (145 000 € HT).

Le coût global de l'opération peut être décomposé de la manière suivante pour la demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :

Étude diagnostique (montant maxi)	145 000 €
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (1)	3 510 €
Divers	6 490 €
Total HT	155 000 €
TVA 20 %	31 000 €
Total TTC	186 000 €

Compte tenu des dispositions connues actuellement, le financement prévisionnel du programme peut s'établir de la façon suivante :

Subvention Agence de l'eau (50% de 155 000 € HT)	77 500 €
Fonds propres de la commune (dont la TVA)	108 500 €
TOTAL	186 000 € TTC

Le Conseil municipal oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **adopte** le dossier de consultation pour la réalisation de cette opération.
- **sollicite** auprès de l'Agence de l'Eau des subventions pour la réalisation de ces prestations.
- **demande** l'autorisation à ce financeur potentiel de lancer la consultation avant la décision finale de financement.
- **décide** que l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sera passé suivant la procédure adaptée.
- **autorise** le Maire à lancer la consultation nécessaire.
- **donne** tous pouvoirs au Maire pour signer les marchés avec le bureau d'études retenu.

Questions diverses

Retour sur la présentation du Cabinet CERUR – Choix des hypothèses

Une réunion extraordinaire sera organisée à cet effet le lundi 25/11/2024 à 20h00 en mairie.

Décès brutal d'Antoine GARNIER – lecture du communiqué de presse du Procureur de la République

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du communiqué du Procureur de la République envoyé à la presse et reçu dimanche 17 novembre dans l'affaire du meurtre d'Antoine GARNIER, citoyen de Gouarec, sur notre commune le 13 novembre dernier.

Le conseil municipal a décidé de mettre à disposition de la population un livre de souvenirs en mémoire d'Antoine Garnier, ce dernier sera remis à son fils.

Point sur les investissements 2025

La « commission finances » ainsi que tous les membres du Conseil Municipal sont invités à réfléchir sur les possibilités d'investissements à réaliser en 2025. Il faut dès à présent anticiper les demandes de subventions.

Les projets actuels seraient : l'acquisition d'un barnum 5x10 pour une mise à disposition des associations communales, le remplacement de l'aire de jeux actuelle, la création de WC publics ainsi qu'une aire de stockage pour les services techniques. IL a été proposé la mise en place de ralentisseurs aux entrées de bourg.

Une réunion de la commission est prévue le mercredi 04 décembre à 14h00.

Accueil d'une personne en situation de Travail d'Intérêt Général (TIG)

Les services techniques de la commune accueilleront du 20 janvier au 31 janvier 2025 un jeune homme résidant dans une commune voisine devant réaliser 70 heures de Travail d'intérêt général avant fin mars 2025. Il aura en charge d'aider à rénover des logements communaux et le désherbage du cimetière.

Salle polyvalente - Local de stockage de Gouarec Culture Loisirs (GCL)

Le local de stockage de Gouarec Culture Loisirs (GCL) a été déplacé au grenier de la salle polyvalente, ce dernier n'étant plus utilisé par l'association de fléchettes inactive depuis des années. La salle du 1^{er} étage est de plus en plus demandée par les associations pour leurs réunions.

Éclairage public – haut de la rue Saint-Gilles

Malgré la révision des horaires des horloges de la commune la semaine passée par la société en charge de la maintenance de l'éclairage public, le haut de la rue Saint-Gilles continue de s'allumer tardivement (autour de 18h45).

Centre médical – Nids de poule à boucher près de chez le kiné**Dates à retenir :**

Réunion thème CERUR	25 novembre 2024 à 20h00
Commission école-sports	29 novembre 2024 à 14h00
Commission finances	04 décembre 2024 à 20h00
Prochain CM	16 décembre 2024 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est close à 22h50.

Le Maire
Jérôme LEJART

Le secrétaire de séance
Evelyne MINIER